



ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE

pour les zones humides

Relevé de décisions Conseil d'administration du 24 mars 2021

Présents :

Stéphan ARNASSANT
Olivier HUBERT
Cédric MARTEAU
Alain SALVI

Jérôme BIGNON
Jean JALBERT
Michel METAIS
Frédérique TUFFNELL

Laurent GODÉ
Thierry LECOMTE
François PINET

Excusés :

Luc BARBIER

Geneviève MAGNON

Assistaient également :

Bastien COÏC

Denis BERLEMONT

Ghislaine FERRERE

Décisions prises lors du CA du 24 mars 2021 :

- Validation du compte-rendu du CA du 10 décembre 2020
- Le quorum étant atteint, il peut être procédé à l'élection des membres du bureau. Le nouveau bureau est donc composé de la façon suivante :
 - o Président : Jérôme Bignon
 - o Vice-présidente : Geneviève Magnon
 - o Vice-présidente : Frédérique Tuffnell
 - o Trésorier : Thierry Lecomte
 - o Secrétaire : Laurent Godé
- Les administrateurs missionnent l'animateur pour établir deux devis, afin de nommer un commissaire aux comptes.
- Les administrateurs proposent qu'un article soit ajouté dans les statuts pour exclure le président (et les autres administrateurs) de contraintes financières éventuelles en cas d'éventuels déficits de l'association. Cela sera proposé en AGE début 2022.
- Lancement d'une démarche pour changer de banque (plus proche et plus responsable). Ils missionnent l'animateur pour établir un comparatif.
- Le film de 4min a été livré le 29 janvier dernier, et est disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=vxZ8n9oKf0M>.
- Initialement prévue en novembre 2021, la Chine propose un report de la COP14 de Ramsar en novembre 2022.

Actualités ZH

Comité d'orientation de l'OFB

Jérôme Bignon indique qu'il vient d'être nommé président du comité d'orientation de l'Office Français de la Biodiversité.

Loi climat

Le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi « climat et résilience »), est en cours d'étude à l'assemblée nationale.

Frédérique Tuffnell indique qu'elle a pu insérer quelques éléments sur l'eau (dans l'article 19 second alinéa), en citant les écosystèmes aquatiques et les zones humides comme des éléments essentiels du patrimoine naturel de la nation. Cependant, comme la convention citoyenne pour le climat n'a pas fait de lien entre climat et eau, le gouvernement ne veut pas intégrer ce lien dans le projet de loi. Chaque amendement doit donc faire un lien direct avec le climat (ex : stockage de carbone), sinon il est considéré comme non-recevable. De fait, il est très difficile de faire remonter des amendements zones humides dans le cadre donné.

Un autre amendement a également été voté sur l'ajout de la dés-imperméabilisation des sols au code de l'urbanisme, pour inciter les collectivités territoriales à le faire (ou à utiliser des matériaux poreux).

Frédérique Tuffnell ajoute qu'elle défendra deux amendements la semaine prochaine sur :

- la restauration des milieux aquatiques (dont tourbières, mangroves, ripisylves, herbiers marins) pour la séquestration du carbone ;
- le règlement des plans locaux d'urbanisme, qui pourrait imposer un minimum de surface non imperméabilisable et co-aménageable (un pourcentage).

Jean Jalbert indique qu'il serait important d'intégrer le rôle des zones humides comme stock de carbone (=préservation), en plus de l'aspect séquestration (=restauration).

Suite à une question de Laurent Godé, Frédérique Tuffnell indique que la proposition d'interdire l'extraction de tourbe a reçu une fin de non-recevoir du gouvernement. Ghislaine Ferrere indique qu'il faudrait l'intégrer dans le prochain plan national d'actions milieux humides, afin de viser l'interdiction d'exploitation et l'interdiction d'importation.

Il est souhaité que la protection des écosystèmes humides (tourbières, vasières marines, mangroves...) au-delà de leur restauration, soit proposé comme amendement, en particulier au sénat.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/loi-climat-resilience-ressource-eau-nappes-souterraines-milieux-naturels-services-ecosystemiques-37264.php4>

Obligations réelles environnementales

Thierry Lecomte indique que les ORE existent, mais sans le régime fiscal qui était prévu dans la loi Biodiversité de 2016 (l'article 73 demandait un régime fiscal dans les deux ans suivant la promulgation de la loi). Frédérique Tuffnell et Cédric Marteau indique que la FRB a développé une note qui donne des pistes pour développer les ORE en France, en se basant sur les retours d'expériences d'autres pays. Pour l'instant l'Etat ne souhaite pas établir le décret sur ce régime fiscal.

<https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2021/03/FRB-ORE-2021.pdf>